



DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 031-213101629-20260625-D2026044-DE



Séance du 25 Juin 2026

Date de la convocation : 18 Juin 2026

**Délibération
N° D2026044**

Membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAE MINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, SÉNAC Fabienne et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLON Jean-Pierre, FOUREST Sébastien, GONINDARD Christophe, LEJEUNE Christophe OTAL Cédric.

Absents excusés : Mme BART Maryse et M JOCTEUR MONROZIER François, Mme BART Maryse a donné pouvoir à Mme COCHET Myriam.

M. FOUREST Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Création d'un emploi permanent directeur/trice ALAE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique disposent que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un directeur ou directrice d'ALAE afin d'assurer un fonctionnement optimal du service.

Afin de permettre le recrutement du profil le plus adapté, il convient de créer un emploi permanent ouvert sur plusieurs grades, plusieurs types de candidatures pouvant répondre aux missions confiées à la direction de l'ALAE.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de directeur/ directrice à temps non complet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création à compter du 1^{er} août 2026 d'un emploi de directeur/trice à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires annualisées pour exercer les fonctions de directeur/trice de l'ALAE sur les grades d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, Animateur territorial.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;
- Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans.

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL



Le Secrétaire de Séance,
Sébastien FOUREST